



## TOURNOI DES FAMILLES 2024

### Règlement

(Le terme générique de « joueur » inclut masculins et féminines.)

#### Article 1 :

La section Tennis de Table de l'Entente Sportive de Nanterre organise un « tournoi des Familles », par équipes de 2, le dimanche 24 mars 2023 de 14h à 17h à la salle de tennis de table – Gymnase Paul Eluard – 24 rue Salvador Allende à Nanterre.

#### Article 2 :

Pour y participer, l'un des joueurs doit être adhérent à la section Tennis de Table au cours de la saison 2023/2024.

Le 2e joueur doit avoir un lien de parenté avec l'adhérent mais ne doit pas être lui-même adhérent à la section Tennis de Table de l'ES Nanterre.

Exceptionnellement, une dérogation pourra être accordée par les organisateurs pour celles et ceux qui en feront la demande.

#### Article 3 :

Pour s'inscrire, chaque participant devra apporter un objet d'une valeur de moins de 10 euros. Ceux-ci serviront de récompenses à la fin du tournoi.

#### Article 4 :

La formule du tournoi sera organisée en fonction du nombre de paires inscrites.

Chaque partie se déroule en 33 points. Les 2 premiers joueurs s'affrontent jusqu'à ce qu'un des deux atteigne 11 points. Puis, tout en gardant ce score, les 2 autres jouent jusqu'à ce qu'un des deux atteigne 22 points. Enfin, toujours en gardant ce 2e score, les 2 paires s'affrontent en double jusqu'à 33 points.

L'équipe vainqueur est celle qui atteindra les 33 points en premier.

#### Article 5 :

Les engagements des équipes devront parvenir à Stéphane, entraîneur de la section Tennis de Table, le mercredi 20 mars 2024 au plus tard.

Se dépenser...

Se détendre...



Passer un bon moment tous ensemble...